

Avis public



MODIFICATION DE DATE DEMANDE DE DÉROGATION À L'INTERDICTION DE CONVERTIR

RÈGLEMENT SUR LA CONVERSION DES IMMEUBLES EN COPROPRIÉTÉ DIVISE (R.R.V.M. c. C-11)

PRENEZ AVIS qu'à la suite d'une modification à la date de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce pour le mois de mars 2015, l'étude de la demande de dérogation à l'interdiction de conversion d'un immeuble en copropriété divise relative à l'immeuble suivant :

4592-4594, avenue Marcil

qui devait avoir lieu à la séance du 9 mars 2015 est reportée à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce du **lundi 16 mars 2015 à 19 heures**, au Centre sportif de Notre-Dame-de-Grâce, 6445, avenue de Monkland,

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous adresser à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises, Division des permis et inspections, au 514 872-5160.

Fait à Montréal, le 18 février 2015.

La secrétaire d'arrondissement,

Geneviève Reeves, avocate